

# COMMUNE DE PITRES



*Jeudi 28 mai 2020*

# CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

## REUNION DU JEUDI 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le jeudi 28 mai à 18 heures 30, se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes de PITRES, les membres du conseil municipal de la commune de PITRES, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire, dûment convoqués le 19 mai 2020.

Présents : Jean CARRE, Maire, Florence LAMBERT, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Rodolphe RAILLAT, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Irène MARIE, Benoit BIVILLE, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Ourida GUEZOUL, Michel BIENVENU, Elodie LACOMBE, Jacques SOREL, Gianni LEFEBVRE, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers municipaux.

Absente excusée représentée : Laurence RIDIRA par Gianni LEFEBVRE

Absent : Christophe PETIT

Secrétaire de séance : Nadège LEVEE

## ORDRE DU JOUR

- 1) ELECTION DU MAIRE ;
- 2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ;
- 3) ELECTION DES ADJOINTS ;
- 4) CHARTE DE L'ELU LOCAL 2020.

### 1 - ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal présents et absents installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean CARRE remet les clés de la mairie à Mme Florence LAMBERT. Il indique que son mandat de maire s'est accompli correctement et qu'il laisse des finances saines en équilibre avec un excédent budgétaire.

Il invite le conseiller municipal le plus âgé à prendre la présidence de l'assemblée. Il appelle donc Monsieur Jacques SOREL à prendre la présidence de la réunion pour procéder à l'élection du maire.

Monsieur Nicolas QUENNEVILLE et Mme Elodie LACOMBE sont désignés comme assesseurs pour tenir le bureau de vote.

Monsieur Jacques SOREL demande qui est candidat au poste de maire.

Madame Florence LAMBERT est la seule à se présenter.

Le président appelle chaque conseiller à venir voter.

Après le dépouillement par Monsieur QUENNEVILLE et Mme LACOMBE, Mme Florence LAMBERT est élue maire de PITRES avec 18 voix pour et 4 votes blancs.

Monsieur SOREL remet l'écharpe tricolore à Mme LAMBERT et la félicite pour son élection.

Madame la maire, Florence LAMBERT remercie le président, l'ensemble de son équipe « Pitres-Avenir » ainsi que l'opposition pour avoir fait une campagne propre et souhaite travailler avec cette dernière en bonne intelligence.

Madame la maire prononce le discours suivant :

« 28 MAI 2020

*Merci Jacques pour cette présidence. Ta date de naissance a bien fait les choses. Cela fait longtemps que nous agissons ensemble et que nos valeurs communes nous engagent à Pitres et ailleurs. Je suis très touchée, très heureuse que ce soit toi qui m'aies mis cette écharpe bleu blanc rouge. Merci encore*

*Merci également à tous ceux qui dans cette assemblée m'ont accordé leur confiance en m'élisant Maire de Pîtres. Donc un grand merci à vous l'équipe de Pitres Avenir. Nous avons mené ensemble une belle, une vraie campagne de proximité.*

*Tous vous y avez mis beaucoup de vous-même en temps, en énergie et en enthousiasme. Notre équipe variée en âges, en expériences professionnelles ou associatives est très attachée à son village et à ses habitants même pour ceux qui sont arrivés plus récemment car ils ont choisi de venir habiter à Pîtres et de participer à la vie de leur nouveau village. Cette diversité, ces regards différents ont donné sa force à notre groupe. Les échanges y ont toujours été fructueux, respectueux, sérieux mais aussi directs, joyeux et conviviaux.*

*Nous avons ensemble, dans une ambiance de très bonne qualité, posé de bonnes bases pour mener un travail d'équipe et bâtir notre projet pour Pîtres.*

*J'ai eu beaucoup de plaisir, beaucoup de joie à vivre ces plusieurs mois avec vous et je sais pouvoir compter sur vous pour que cela dure.*

*Notre campagne a été une campagne de terrain. Nous connaissons tous, encore davantage, notre village. Nous sommes allés à la rencontre des habitants, ils sont venus vers nous et nous ont fait part de leurs préoccupations. Leurs propositions, leurs remarques ont nourri notre projet et, en votant pour nous, ils l'ont validé. Enfin, ils nous ont donné une légitimité avec cette belle majorité. C'est pourquoi je veux ici les remercier chaleureusement pour la confiance qu'ils nous ont accordés et leur dire que je serai leur maire mais aussi la maire de tous les Pîtriens.*

*Je remercie également l'opposition. Comme nous elle a mené une campagne propre. Elle a gagné sa place au conseil municipal et je souhaite que nous puissions travailler en bonne intelligence dans l'intérêt de tous les Pîtriens.*

*Nous venons tous de vivre une période difficile et les contraintes sont encore importantes.*

*Il va falloir redémarrer l'activité, soutenir les habitants, les professionnels locaux qui en auront besoin et faire redémarrer rapidement l'école.*

*Il nous faudra aussi réorganiser, avec les personnels, dans la concertation, les services municipaux pour être au plus près des besoins. Covid et nécessité obligent.*

*Beaucoup d'investissement sont prévus, nous allons ensemble devoir poursuivre, remettre en question ou adapter certains projets. Nous devons très rapidement nous revoir pour en décider. De nouvelles réalisations prévues dans notre projet municipal nous attendent notamment dans le domaine de l'aménagement durable du village. Je pense que nos trois groupes auront dans ce domaine des points de convergence.*

*Je souhaite que ce mandat se passe de manière constructive et que le débat se fasse, toujours guidé par l'intérêt général, dans le souci constant d'améliorer la qualité de vie des habitants.*

*Je demande à ma famille et surtout à mon compagnon et mes deux fils qui accompagnent depuis longtemps mon engagement local et l'ont accepté de m'excuser d'avance car cela va encore durer 6 ans. »*

Monsieur Jean Pierre COBERT demande à intervenir au nom de son équipe et lit la déclaration suivante :

*« Cette première réunion du Conseil Municipal s'ouvre dans un contexte sanitaire inédit en France et je ne vais pas énumérer la trop longue liste des conséquences, même pour un village comme le nôtre.*

*Les prochains mois obligeront donc la municipalité à prendre des décisions novatrices, inédites et l'équipe de Changer Pitres-2020 sera présente, sera active et donnera son feu vert aux décisions visant au bien vivre des habitants de notre village, à la cohésion sociale comme au maintien du tissu économique.*

*Cependant nous serons attentifs à ce que ces décisions n'aillent pas à contrecourant de la nécessaire transition écologique qui va de pair avec une transition sociale et bien au contraire que toutes les décisions s'inscrivent dans ces transitions qu'on peut résumer par les 17 objectifs du développement durable des Nations Unies.*

*Cependant, et comme ce sera rappelé en fin de séance lors de la lecture de la Charte de l'écu, nous veillerons très attentivement à ce qu'aucun vote ne favorise directement ou indirectement un élu, ou certains corporatismes. »*

## **2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Madame la maire propose de créer 5 postes d'adjoints au maire.

Deux points de vue s'exposent.

Le groupe Changer Pitres-2020 trouve que cela n'est pas nécessaire de créer 5 postes. Il préconise de rester à deux postes d'adjoints avec des conseillers délégués. Le coût de 5 postes étant trop élevé.

Madame la maire rappelle que depuis 1985 et jusqu'en 2008 la commune était bien tenue avec 5 adjoints et qu'ensuite avec 2 ce n'était pas le cas. Elle fait également observer que dans toutes les communes voisines le nombre d'adjoints est souvent au maximum pour permettre un bon suivi et que des conseillers délégués seront nommés plus tard.

Après délibération, le nombre d'adjoints est fixé à 5 à la majorité avec 18 voix pour et 4 contre.

## **3 - ELECTION DES ADJOINTS**

Madame la maire demande s'il y a des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire. Une seule liste est déposée, celle de « Pitres-Avenir » menée par Nicolas QUENNEVILLE.

Il est procédé à l'élection des adjoints. Avec 18 voix pour et 4 votes blancs, le résultat est le suivant :

- Nicolas QUENNEVILLE : 1<sup>er</sup> adjoint ;
- Nadège LEVEE : 2<sup>e</sup> adjointe ;
- David LECLERCQ : 3<sup>e</sup> adjoint ;
- Sabrina EUSEBE : 4<sup>e</sup> adjointe ;
- Rodolphe RAILLAT : 5<sup>e</sup> adjoint.

## **4 - CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Madame la maire lit la charte de l'écu local :

1. L'écu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'écu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'écu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'écu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'écu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'écu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'écu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'écu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Fin de la séance à 19 h 25